

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 avril 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 16 avril 2024 s'est réuni le Lundi 22 avril 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : NOSMAS Karen, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de NOSMAS Karen à SORIN Christian, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise, de BLANCHARD Stéphane à HOCQUELET Joël, Maire, de MARTIN Dominique à CARUHEL Maud, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine,

D.18

Adoption des Règlements Intérieurs des CLAE (centre de Loisirs associé à l'école), de la Restauration Scolaire, de la Restauration Scolaire pour les adultes

Le règlement intérieur des CLAE et de la Restauration Scolaire regroupent les informations et règles à la fois utiles et opposables aux familles et utilisateurs pour les différents temps d'accueils périscolaires proposés par la Ville (matin, midi et soir).

Ils formalisent les règles de fonctionnement, à savoir : les horaires, les modalités d'accueil, d'inscription, de réservation, d'annulation, de facturation et de paiement.

Ils regroupent ainsi l'ensemble des dispositions applicables, en complément de la délibération n° 2017J34 du 11/12/2017 portant recueil des modalités de tarification et de décision modificative 2023.343 fixant l'augmentation des tarifs pour 2024.

Les règlements intérieurs en vigueur ont été adoptés par la délibération n° 2001/H/38 du 29 octobre 2001, lors de la mise en place d'un nouveau mode de facturation des services publics locaux de la restauration scolaire et des séances CLAE, puis abondés et/ou modifiés aux cours des différentes mandatures en fonction de l'évolution du fonctionnement des structures.

Pour la prochaine rentrée scolaire il est proposé une mise à jour avec des ajustements et des précisions destinées à rendre les dispositions plus lisibles, sans modifications substantielles sur le fond.

Les 3 règlements intérieurs sont joints en annexe.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Décide de valider et d'adopter le règlement intérieur des CLAE, le règlement intérieur de la Restauration Scolaire et le règlement intérieur de la Restauration Scolaire pour les adultes.

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents visant à mettre en œuvre la présente délibération

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 -
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 22 avril 2024

La secrétaire de séance
Fatima FIGUES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 29.04.2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 29.04.2024...

La Secrétaire de séance
Fatima FIGUES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

